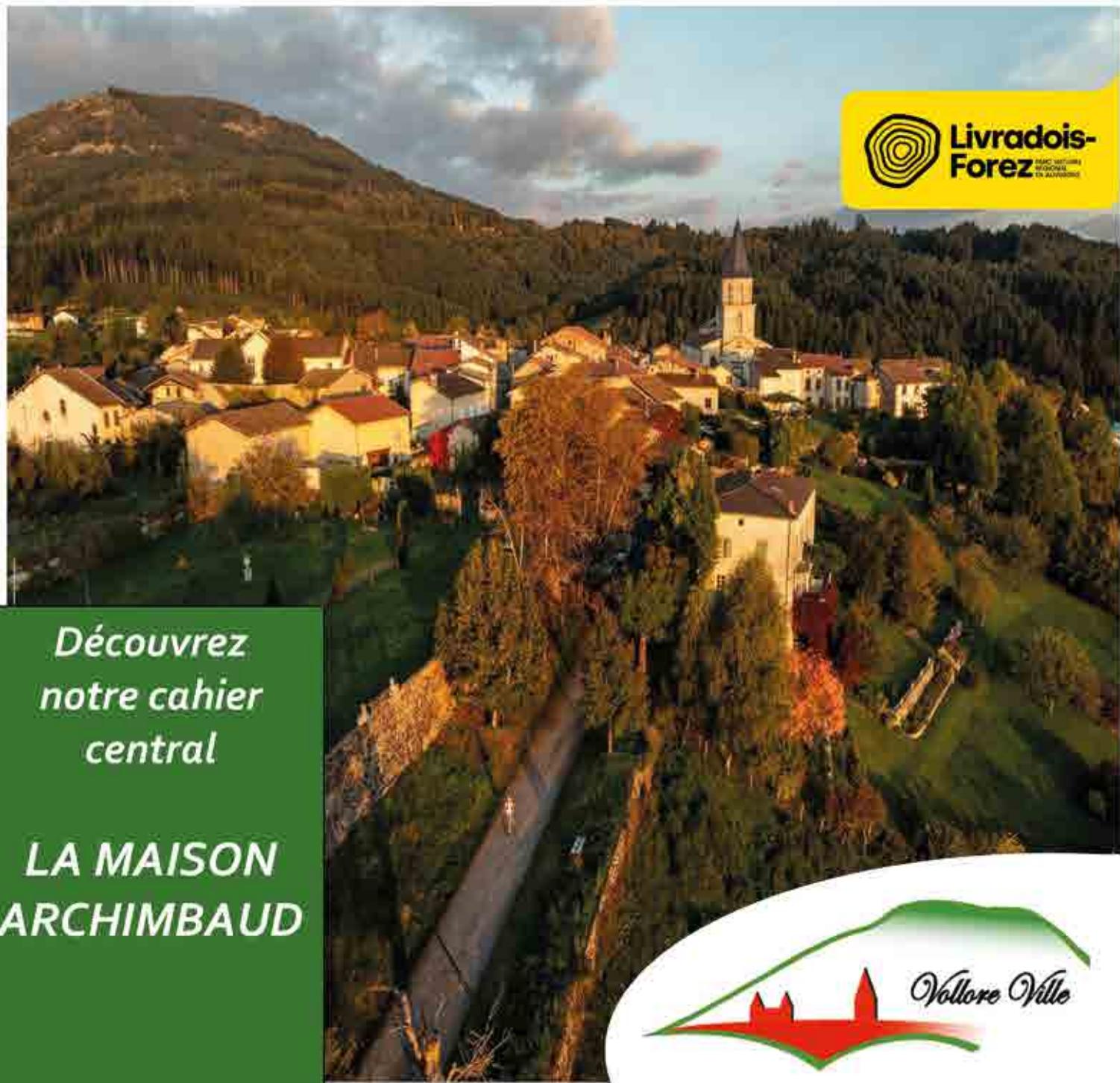


VOLLORE-VILLE

Bulletin municipal N° 11 - automne 2025 / hiver 2026



Avant-Propos

Bonjour à tous,

Le moment est venu de préparer le bulletin automne 2025, hiver 2026.

Un sujet inédit dans ce bulletin, en cahier central, tout ce qu'il faut savoir sur la Maison Archimbaud. Pourquoi ce sujet ? Dans quel but ? Il nous a semblé que ce sujet était un sujet qui suscitait beaucoup de questions de la part des vollorois.

Pour la chronique sportive, nous avons choisi d'interviewer Claire Floret, peut-être mal connue des vollorois, mais vous saurez tout sur son projet de gîte, et son rôle pour le cyclisme féminin.

Vous retrouverez toutes les rubriques habituelles et notamment des nouvelles des associations.

Un article qui présente les nouvelles de l'assainissement devrait vous apporter des informations sur un sujet important pour notre commune.

Notre plaisir à construire ce bulletin est intact ; pour ce numéro 11, le dernier de cette mandature ce fût le même plaisir que pour le numéro 1, en 2020. C'était hier. Cinq années et demie à essayer d'informer au mieux.

Nous rappelons que ce bulletin est le vôtre, il est construit pour vous .

Il nous reste à vous souhaiter une excellente lecture et vous souhaiter de très bonnes fêtes.

Mairie
4 Rue de la Grande Chaussade
63120 VOLLORE-VILLE
www.vollore-ville.fr

Illiwap: mairie-de-vollore-ville_63469

Téléphone : 04 73 53 70 16
Mail : mairie@vollore-ville.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi, au jeudi :
9 h - 11 h 30
Vendredi:
9h - 11 h 30 et 14h - 16h30

Agence postale
4 Rue de la Grande Chaussade (Mairie) 63120
VOLLORE-VILLE
Téléphone : 04 73 53 72 07

Horaires d'ouverture :
Du Lundi au samedi :
9 h - 12 h
Fermeture au public le lundi
ainsi que toutes les après-midi

Bibliothèque
Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Horaires d'ouverture :
Le mardi : 15 h 30- 17 h30 et tous les
samedis : 10 h - 12 h

École publique
Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE-
VILLE Téléphone : 04 73 53 73 34
Mail : ecole.vollore-ville.63@ac-clermont.fr

Horaires scolaires
Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi :
9 h -12 h et 13 h 30 - 16 h 30

Autour de l'école



Cantine-Garderies
Service des affaires scolaires-CCTDM
Téléphone : 04.73.53.24.71
Mail : contact@cctdm.fr

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Péri et Extrascolaire
ALSH Courpière Aubusson –CCTDM –
Maison du Lac
63120 AUBUSSON d'AUVERGNE
Téléphone : 06 27 83 34 31
Mail : alshaubusson@cctdm.fr

Sommaire

Le mot du maire,

Du nouveau sur l'assainissement,

CAHIER CENTRAL EXCLUSIF LA MAISON ARCHIMBAUD TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les nouvelles de nos associations,

La chronique sportive : interview Claire Floret,

État-civil, numéros utiles.

Le mot du maire.

L'année 2025 est terminée. Il nous faut préparer et voter le budget primitif 2026, cela sera fait le 17 février 2026. Un outil de travail sera alors produit pour un futur Conseil Municipal qui sera installé fin mars 2026.

Je ne serai pas parmi ces élus puisque pas candidat à ma succession.

Élu en mars 2001, réélu en 2008, j'ai comme 11 conseillers sur 15 de l'époque démissionné du CM en juillet 2010. Les élections organisées les 12 et 19 septembre 2010 m'ont porté en position d'être Maire, mandat auquel j'ai été réélu en 2014 puis en 2020. En mars 2026 j'aurai donc 25 années d'élus municipal (4 mandats) dont 15 ans et 6 mois en tant que Maire de notre commune et Vice-Président de la CCPC (2010 à 2016) puis de CCTDM (2017 à 2025)

A CCTDM, j'ai délégation sur les Services à la Population dont : « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture et France-Services »

Avec les trois équipes successives nous avons participé à améliorer la vie vollaroise. Ci-dessous les principales interventions :

- 1^{er} mandat
 - 2010 - Fin et réception des travaux de protection des captages ainsi que du diagnostic et travaux de l'assainissement
 - 2011 - Achat d'un engin de terrassement - Mecalac
 - 2011 - Restauration des terrains de tennis et multisports
 - 2011 - Classement et remise en état de l'étang des Buradoux alors sans eau et sans autorisation de mise en eau.
 - 2013 - 2014 Classement 3 étoiles des deux campings avec des investissements communaux (aménagements, piscine, sanitaires...)
- 2^{ème} mandat
 - 2012 à 2019 Rénovation de l'église (maçonneries, toitures, vitraux)
 - 2014 - Création du terrain de pétanque.
 - 2018 - Création du parking en bas du bourg
 - 2019 - L'achat et l'installation du garage municipal
 - 2020 – Captage des PUY'S, réfection des captages
- 3^{ème} mandat
 - 2019 à 2023 Remplacement de la conduite d'eau potable de Chossière à la sortie du bourg ainsi que d'importants travaux sur Louchamp, La Cottias, Le Cros Palais
 - 2018 – 2019 gestion du cimetière avec reprise de tombes, arrêt de désherbage chimique.
 - 2020 – 2021 Extension du réseau d'assainissement collectif (Le Mas, Le Bouchet)
 - 2020 – 2021 Construction d'un ossuaire au cimetière
 - 2021 - Déménagement de la cantine dans l'ancienne poste avec aménagements, rénovation, agrandissement et mise en accessibilité
 - 2020 – 2021 Achat de maisons (Dutheil, Montheilhet) et terrain avec l'EPF Smaf
 - 2020 – 2021 Interconnexion des réseaux Vollore/Courpière
 - 2021 à 2023 - Transformation du carrefour au pied du bourg, aménagement partiel de la traverse du bourg jusqu'à la mairie.
 - 2023 - Achat – démolition – création de la Place des Tanneurs
 - 2022- 2023 Aménagement des places et rues
 - 2020 – 2025 Achat et rénovation de la Maison Archimbaud
 - 2025 Crédit d'un espace pour le pastoralisme et organisation de la gestion des forêts avec un budget annexe Bois et Forêts

Depuis juin 2005, je suis Président du Syndicat intercommunal d'entretien des chemins vicinaux (débroussaillage des accotements, coupe des branches hautes et déneigement à Olmet) qui est basé à Vollore-Ville.

Depuis 2008, je suis délégué à la Forêt d'Aubusson (117 ha) puis Président. En 2014 j'en ai changé les statuts pour une transformation en Groupement Syndical Forestier en 2015 ce qui nous a permis de racheter la Forêt de l'Hôpital de Thiers à La Planche de Viscomtat (54 ha). Nous sommes donc propriétaires de plus de 170 ha en deux parcelles. Vollore-Ville détient 10 % des parts du GSF (Vollore-Montagne, Augerolles et Courpière 25% chacun – Aubusson et Vollore-Ville 10% et la Renaudie 5 %)

Je suis aussi Président du Comité de pilotage du Natura 2000 Vallée et Piémonts du Nord Forez. Vous découvrirez dans ce bulletin tout un exposé sur la biodiversité à Vollore-Ville.

Je suis enfin délégué AURA pour l'Association des Communes Forestières du Puy de Dôme Même si quelquefois on peut se sentir seul, tous ces mandats (4 principaux) se font avec des équipes d'élus. C'est une véritable aventure humaine. On y croise des personnalités remarquables que l'on n'oublie pas et dont le travail et les méthodes restent présents. Je voudrais saluer là André Delarboulet qui fut un guide et un exemple dans mon mandat de Maire qu'il aurait mérité d'exercer, il était adjoint. Malheureusement pas encore retraité dans le premier mandat, la maladie l'a très vite emporté ensuite. Les travaux sur « Les Histoires de l'Histoire de Vollore » c'est lui, les tirages photos exposés dans le bourg, c'est lui, le livret sur les villages de Vollore, c'est lui. Si j'ai proposé de fêter les 700 ans de la Charte de Vollore, c'est lui qui a travaillé avec les archives de la Loire (La Diana à Montbrison puisque nous étions dans le giron des Comtes du Forez). André a écrit un fascicule sur la Charte des franchises de 1312. Il organisa une reconstitution de la signature de cette charte au château avec élus, Sous-Préfet et toute la population volloroise costumée, chantante et festive. André était passionnément Vollorois, amoureux de son village et de ses habitants. Je conseillerais aux futurs candidats de marcher comme je l'ai fait dans ses pas avec le souci de la vraie histoire écrite dans les archives, celle qui décrit le vrai passé de Vollore et donc notre ligne directrice pour l'avenir car pour savoir où l'on va, il faut connaître d'où l'on vient.

Les moments où j'ai été le plus à l'aise dans la fonction, c'est quand il y avait une opposition parce que même si le ton peut monter, cela permet de se recadrer plutôt que de risquer de douter. En effet agir sans contestation conduit au doute personnel. Le vote à l'unanimité n'est pas un cadeau. Des élections avec plusieurs listes sont souhaitables.

J'ai pris mes fonctions de Maire au lendemain de la réalisation d'un chantier non maîtrisé et non financé par l'équipe en place abritant aujourd'hui la Mairie qui a été terminée début 2010. Ce bâtiment avait pour vocation d'abriter la salle des mariages, la bibliothèque et deux studios ; un emprunt de 400 000 € a donc été contracté en juin 2010. À ma prise de fonction, nous avons décidé d'installer la mairie dans ce bâtiment et la bibliothèque à la place de l'ancienne mairie en rendant l'école en totalité à la CCPC à l'époque. Ainsi chaque collectivité gère ses biens. Ce n'était pas le cas avant ; les calculs de charges se faisaient au prorata des surfaces occupées par chacune. Je suis donc le seul maire à avoir exercé dans le bâtiment actuel.

Les travaux en cours sont :

- Etude pour la rénovation intérieure de l'église
- Interconnexion « réseau EP du bourg et de Barry » avec reprise du chemin du Moulin du Cros
- Chauffage de l'école
- Persiennes de l'école
- Plan d'Aménagement du Bourg
- Création d'un espace pour le pastoralisme (Le Grün)
- Reprise de tombes à l'ancien cimetière
- Programme annuel de voirie.
- Signalétique dans le bourg

À la suite des travaux d'aménagement du bourg, notre commune a obtenu une Fleur. C'est le premier niveau dans la labellisation Villes et Villages fleuris qui contient jusqu'à quatre fleurs.

La nouvelle équipe municipale aura la possibilité de ne pas faire les programmes inscrits ou d'inscrire de nouveaux programmes d'investissement.

Un budget primitif permettant beaucoup de souplesse dans la mise œuvre des programmes sera voté en février.

Certes les investissements réalisés sur ces trois mandats (environ 7 500 000 € HT), soit 500 000 € par an sur les 15 dernières années, sont importants. Ces dépenses ont été réalisées pour des aménagements voués à durer dans le temps sans nécessiter d'entretien dans le court terme.

Le remboursement du capital des emprunts représente 88 036,92 € par an, l'excédent budgétaire est de 150 000 €/an, soit environ 22% du budget.

Les impôts locaux votés par la commune n'ont pas augmenté depuis 2015. Le remboursement des emprunts donnera rapidement de nouvelles possibilités d'investissement, toutefois l'obtention de subventions de l'Etat, de la Région et du Département devient de plus en plus difficile. C'est pour cette raison que nous n'avons pas pu terminer l'aménagement du bourg et ses travaux de traverse.

Ces 25 années d'élu municipal m'ont comblé de merveilleuses satisfactions, de fierté et n'ont fait qu'inscrire encore plus profondément en moi l'amour pour Vollore - sans ville. Merci à tous les élus de m'avoir supporté et à tous les Vollorois pour leur bienveillance. Je suis fier d'avoir pu conserver l'ambiance amicale et conviviale qui est la signature de Vollore. MERCI A TOUS

Je vous souhaite une

Excellente année 2026

pleine de bonheur et une très bonne santé à tous et à vos proches.

Du nouveau sur l'assainissement.

La Station d'Épuration de Barbat, a été construite en 1980. Une extension du réseau a été réalisée en 2020 - raccordement des villages du Bouchet et du Mas.

Ce type d'épuration est appelé « à boues activées ».

Rénovation. Durant l'été 2025, des travaux importants ont été réalisés à la station avec le changement de la pompe (surpresseur) qui active les boues sur le bassin primaire ainsi que l'horloge qui régule l'activation de cette pompe. En parallèle, la tuyauterie va faire l'objet d'un renouvellement ainsi que la reprise du béton de ce bassin primaire. Pour réaliser cette deuxième phase, il convient de vider complètement le bassin des boues. Dans ce cadre, un transfert de ces boues est à prévoir vers une autre station. Une Convention est en cours avec la ville de Thiers pour réaliser ce transfert. Préalablement, une analyse des boues a été réalisée, début septembre, par un laboratoire spécialisé agréé par le Ministère chargé de l'environnement. Les résultats étant satisfaisants, le transport des boues vers la station de Thiers va pouvoir s'effectuer et ainsi permettre de programmer la suite des travaux.



Contrôles. Chaque année, le Service d'Assistance Technique à l'Eau et l'Assainissement (S.A.T.E.A.) dépendant du Conseil Départemental du Puy de Dôme vient auditer la station d'épuration et livre un Rapport de Visite avec analyses. Les analyses sont effectuées par un laboratoire pour la Santé Publique situé en Haute-Loire et montrent des résultats tout à fait satisfaisants. Par ailleurs, les contrôleurs n'ont rien à signaler sur l'ouvrage de traitement avec un bon fonctionnement électromagnétique et un bon entretien du canal de sortie. Par ailleurs, l'effluent traité, c'est-à-dire le fluide qui sort de l'installation, est de qualité satisfaisante. Les pistes d'amélioration se concentrent sur la présence d'eaux claires parasites en entrée de station. Dans ce cadre, le SATEA préconise d'actualiser le diagnostic du réseau.

Diagnostic du réseau Assainissement. Après avoir réalisé un diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable, la Municipalité a commandé à un bureau d'études un diagnostic de son réseau d'assainissement collectif. Les objectifs de l'étude sont le diagnostic complet du fonctionnement assainissement : campagnes de mesure, investigations complémentaires avec inspections télévisées, tests à la fumée, tests aux colorants. Mais aussi inventorier les pollutions, réaliser des plans du réseau, élaborer un programme pluriannuel des travaux. La réunion de lancement s'est déroulée fin septembre et les conclusions de cette étude devraient être disponibles en début d'année.

Assainissement non collectif. Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne présente un service à tous les propriétaires d'une maison non raccordée au réseau collectif. S.P.A.N.C. : 04.73.53.24.71 ou spanc@cctdm.fr

Deux types de contrôles sont obligatoires : contrôle périodique des installations tous les 8 ans et contrôle de conception ainsi que le contrôle des travaux (constructions neuves). Par ailleurs, pour toute vente de maison, le vendeur doit fournir un diagnostic de son installation d'assainissement non collectif.

PROPOSITION D'ETUDE DE DIAGNOSTIC PREALABLE A LA RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE

PRESENTATION

L'église Saint-Maurice est un édifice roman bâti du XI^e au XII^e siècle. Il ne reste plus de cet ensemble d'origine que les trois premières travées de la nef, le carré du transept et peut-être les murs gouttereaux des trois premières travées des bas-côtés.

Au XV^e siècle, les bas-côtés nord et sud furent voûtés sur croisées d'ogives, percés de baies dans le goût du jour, et pourvus de contreforts fortement saillants.

Au XVI^e siècle, vers 1541, une importante campagne de travaux consista à reconstruire entièrement le sanctuaire, désormais formé par un chœur allongé de trois travées achevées par une abside à trois pans, par les croisillons nord et sud du transept, et par deux chapelles latérales flanquant le chœur au nord et au sud et se terminant elles aussi par des absides à trois pans. L'ensemble fut couvert par des voûtes sur croisées d'ogives à nervures multiples, avec liernes et tiercerons.

Pendant la Révolution, le clocher dominant le carré du transept fut abattu. Il n'en subsiste actuellement plus que la souche, peu élevée, couverte d'un toit pyramidal posé directement sur l'extrados de la coupole.

Vers 1845, le massif occidental est profondément remanié, avec la construction d'une façade occidentale néo-classique, surmontée d'un imposant clocher comportant un étage carré et un étage octogonal, tous deux construits en granit, coiffés par une flèche de charpente couverte en ardoises.

L'église ayant connu plusieurs campagnes d'agrandissements et de reconstructions, sa présentation intérieure a évolué en parallèle de ces travaux. Sous les décors du XIX^e siècle actuellement visibles différents états ont été retrouvés lors de la campagne de sondages de 2005, notamment celui du XVI^e siècle.

L'église est classée au titre des Monuments Historiques le 6 octobre 1989.

Les travaux du clos et du couvert ont été réalisés entre 2014 et 2019 par Michel Trubert ACMH. L'étude préalable pour la restauration intérieure, rendue en 2005 par François Voinchet ACMH doit aujourd'hui être actualisée, aussi bien en termes de coût qu'en termes d'état sanitaire mais également dans son approche scientifique. Les aspects techniques comme la mise en lumière et le chauffage doivent aussi être repensés pour formuler une proposition raisonnée et efficace.

PROPOSITION

- Un diagnostic complet de l'état sanitaire des intérieurs sera réalisé avec l'appui de l'atelier de restauration spécialisé ORPIMENTO, en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques.

Une campagne complémentaire de sondages en reconnaissance de polychromies sera faite afin de préciser les strates de décors peints, leur étendue, leur état sanitaire et leur restaurabilité. Des fenêtres de dégagement par état décoratif seront établies sous le contrôle de la DRAC pour permettre la réalisation d'essais (tests de nettoyage, de consolidation, comblement retouche ponctuel et harmonisation) pour estimer leur potentiel et rédiger les protocoles de conservation & restauration.

- L'état sanitaire du riche mobilier de l'église sera également mis à jour.

- Un parti pris de restauration et de présentation intérieure sera proposé sur la base de ces constats scientifiques et techniques.

- Les installations techniques sont aujourd'hui obsolètes. Une étude des besoins servira de base aux réflexions sur le chauffage, l'éclairage (d'ambiance, de sécurité, de mise en valeur), la sonorisation et la sécurité incendie. Les installations futures devront à la fois répondre aux réglementations, aux usages mais aussi aux contraintes d'un édifice classé. Le meilleur confort possible sera assuré, la discréption des installations sera maîtrisée et la mise en valeur de l'édifice, des décors et des œuvres sera pensée avec sensibilité.

-
- Un projet de restauration et de présentation intérieure sera décliné sous forme d'un programme de travaux phasé par entité architecturale, et fera l'objet d'une estimation financière détaillée sur la base d'avant-métrés.

EQUIPE

- Michel TRUBERT, ACMH (mandataire).
- Fabien PASSAVY, architecte du patrimoine (co-traitant)
- Cabinet ORPIMENTO, atelier de restauration de décors peints (co-traitant)
- BE LEGAY, bureau d'étude électricité (co-traitant)
- Cabinet SABOUREAU, économiste (co-traitant)

CONTENU DIAGNOSTIC

- Recollement et synthèse de la documentation d'archive relative à la présentation intérieure.
- Déplacement sur site de l'équipe.
- Analyse des dispositions actuelles et de l'état sanitaire des sols / élévations / voûtes.
- Sondages en recherche de polychromies anciennes, diagnostic des décors, investigations scientifiques et tests afin de compléter la campagne de sondages de 2005.
- Analyse de l'état sanitaire du mobilier et des œuvres en lien avec la conservation des monuments historiques.
- Analyse des installations électriques existantes et des besoins de la commune.
- Rapport de diagnostic.

PRECONISATIONS

- Définition d'un projet de restauration et de présentation intérieure en concertation avec la conservation des monuments historiques.
- Définition des protocoles de restauration des décors peints.
- Proposition de programme de travaux associés.
- Estimation financière.
- Rapport de synthèse.
- Réunion de présentation.

LIVRABLES

- Documents graphiques, descriptifs et photographiques : rapport en deux volets (diagnostic et préconisations) sous forme papier dans un dossier de format A4 ou A3 selon nécessités de présentation en 3 exemplaires, et un dossier dématérialisé au format pdf.



Tous les champs de réponse et cases à cocher au choix sont à compléter obligatoirement. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte (à remplir en caractères majuscules).

Je soussigné(e), Mme, M. Prénom

Né(e) le.....

Adresse.....

Lieu-dit Tél :

Code postal Ville

Il s'agit de votre résidence principale : oui non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer-logement

- dans un établissement pour personnes âgées

Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours : oui non

Je certifie sur l'honneur que :

- Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel, ou je ne suis pas en capacité de l'utiliser,
- Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,

Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso,

Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et, qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.

Lu et approuvé, à le

Signature :

Formulaire à retourner signé (recto-verso) à :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Pôle des Solidarités Sociales

Service Mobilités solidaires

24 Rue Saint-Esprit

63000 Clermont-Ferrand Cedex 1



Conditions générales

Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le département du Puy-de-Dôme (à l'exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer-logement,
- Avoir 75 ans et plus, ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou avoir moins de 25 ans accompagné par une mission locale.
- Ne pas disposer d'un véhicule, ou ne plus être en capacité de l'utiliser.
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille.

Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel,
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
 - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise à l'envoi de chaque chéquier),

Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable deux fois par an (soit 3 chéquiers par an)

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

**Conseil départemental du Puy de Dôme – Pôle Solidarités Sociales
Service Mobilités solidaires
24 Rue Saint-Esprit
63000 Clermont-Ferrand Cedex 1**

Lu et approuvé à le

Signature :

Toutes Vos informations collectées ci-dessus sont obligatoires pour pouvoir traiter votre demande de chéquier.

Le département du Puy-de-Dôme met en oeuvre un traitement de données personnelles pour l'attribution du chéquier « Mobiplus » sous conditions d'éligibilité et la réalisation de statistiques sur ce service (base légale : mission d'intérêt public). Vos données personnelles sont traitées par informatique et ne seront pas diffusées à autrui ni utilisées pour un autre objectif. Elles seront conservées le temps de validité des chèques et effacées en cas de non renouvellement deux ans après la dernière demande. En application de la législation en vigueur, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement. Vous pouvez également vous opposer au traitement ou en demander la limitation. Pour exercer vos droits ou obtenir des renseignements, s'adresser au service Mobilité (hôtel du Département, 24 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1). Vous pouvez adresser une réclamation sur vos droits au délégué à la protection des données du département, même adresse ci-dessus (ou dpo@puy-de-dome.fr) et si vous n'êtes pas satisfait de nos réponses, contacter la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Hôtel du Département – 24, rue Saint-Esprit – 63033 Clermont-Ferrand Cédex 1 – Tél. 04-73-42-20-20 – www.puy-de-dome.fr

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2028

1 Un scrutin de liste

Depuis la [loi du 21 mai 2025](#), le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus.

Le mode de scrutin aux élections municipales est un **scrutin de liste proportionnel** (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à **deux tours**. **Les listes doivent respecter la parité**, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement. Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins (panachage).

Au **premier tour**, la liste qui obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (**prime majoritaire**). Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle à la plus forte moyenne** entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la **majorité absolue**, un **second tour** est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux des villes de moins de 1 000 habitants sont définies par le code électoral ([articles L252 à L255-1](#) et [articles L255-2 à LO255-5](#)).

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Il n'est pas possible de candidater au second tour sans être candidat au premier tour. Un candidat ne peut l'être que dans une seule circonscription électorale.

Quel mode de scrutin pour l'élection des adjoints au maire ?

La loi étend le scrutin de liste proportionnel et paritaire à l'élection des adjoints. Pour cette élection, il est désormais obligatoire de présenter une liste paritaire de candidats. L'ordre de présentation des candidats n'est pas obligatoirement le même que pour la liste des candidats au conseil municipal. L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire / premier adjoint. Ainsi, dans le cas où la maire est une femme, on peut avoir une liste de candidats adjoints avec une femme en première position, puis un homme, etc.

2 Les mesures d'adaptation pour les communes de moins de 1 000 habitants

Tout en généralisant le même mode de scrutin à toutes les communes, la loi de 2025 prévoit des aménagements pour les communes de moins de 1 000 habitants pour tenir compte des difficultés à composer des listes paritaires dans les petites communes :

- les listes sont considérées comme des listes complètes dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal (par exemple, dans une commune de 400 habitants, le nombre de conseillers municipaux à élire est

de 11. Une liste est considérée complète si elle compte 9 noms de candidats). Dans le cas où une liste obtient plus de sièges qu'elle n'a de candidats, les sièges qu'elle ne peut pas occuper restent vacants ;

- la **déclaration de candidature** d'une liste peut être enregistrée dès lors qu'elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif du conseil municipal ; après les élections municipales, **le conseil municipal est réputé complet** s'il compte au moins 5 élus dans les communes de moins de 100 habitants, 9 dans les communes de 100 à 499 habitants et 13 élus dans les communes de 500 à 999 habitants (article L.2121-2-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- le dispositif d'**élections partielles complémentaires** (quand il est impossible de faire appel aux suivants de la liste pour remplacer un conseiller municipal démissionnaire par exemple) est conservé. Ce dispositif permet d'éviter d'organiser des élections intégrales. Les élections partielles complémentaires seront organisées au scrutin de liste paritaire à deux tours selon les mêmes règles que le scrutin municipal ordinaire.

Par ailleurs, l'interdiction du panachage modifie les règles jusque-là en vigueur sur la **validité des bulletins lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants**. Un décret du 6 août 2025 précise que les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats ou une mention manuscrite sont désormais considérés comme nuls. En revanche, le décret autorise, dans les communes de moins de 1000 habitants, les circulaires utilisées comme bulletin ainsi que les bulletins manuscrits.

LES CONCERTS DE VOLLORE.

Les concerts de Vollore remercient le public toujours aussi fidèle à la journée du 14 juillet à Vollore-Ville. Journée placée sous le thème de la musique et de la convivialité sur la place de l'église autour d'un repas partagé avec la création cette année par La Craquante de la tourte vollaroise.



La déambulation dans les rues et ruelles avec le groupe musical permet au public d'avoir un avant-goût des concerts joués pendant la journée à l'église et au château. Ces minis concerts gratuits ont lieu dans les jardins privés de Mme Pellat Finet, M. Berry et Mme Aubert la Fayette que nous remercions chaleureusement. Nous vous donnons rendez-vous à Vollore-Ville le 14 mars 2026 pour le concert des enfants à l'église St Maurice sous la direction de Cécile Breuil avec la participation de Cyril Amblard.

Nous vous attendons aussi très nombreux à notre concert

symphonique du 25 Avril à Thiers Eglise St Genès avec l'orchestre Musica, et les artistes internationaux, Laurent Korcia au violon et Julie Séville Fraysse au violoncelle, pour le double concerto de Brahms et la 5^e symphonie de Tchaïkovski.

CHANGEMENT DE DIRECTION DANS NOS COMMERCES

Simon et Iris au Bar de la Fontaine



Au mois d'août, Simon et Iris ont remplacé Cyrille et Chantal au Bar de la Fontaine.

Cyrille et Chantal avaient su se consacrer à l'essentiel de leur métier en offrant une restauration appréciée de tous. Nous les remercions et leur souhaitons de s'épanouir dans leurs nouvelles activités.

Nous avons pu tester le professionnalisme des nouveaux arrivants et souhaitons à Simon et Iris originaires de la Somme de réussir au sein de notre commune. A consommer sans modération.

Chez Cathy devient Les Délices du Chignore



L'épicerie PROXY, « Chez Cathy » est reprise par Séverine qui vient s'installer dans les locaux qu'avait exploités son grand père M. Michel Vachias.

Cathy avait ré-ouvert ce magasin en 2012.

Avec cette épicerie de proximité et ses produits locaux, elle avait su convaincre les Vollorois de ne pas prendre la voiture pour trouver plus mal ailleurs.

Merci à Cathy. Bonne installation à Séverine.

J'invite les habitants à renouveler leur confiance en ce magasin de centre bourg.

Bonne réussite à Séverine

Tout ce qu'il faut savoir sur la Maison Archimbaud :



La maison Archimbaud
17 rue de la Tourelle
63120 Vollore-Ville

la-maison-archimbaud@orange.fr

LA MAISON ARCHIMBAUD

Cette bâtisse presque ordinaire il y a peu de temps vit une mutation spectaculaire depuis que la commune l'eut racheté le 3 septembre 2020. Après une période de pré configuration par le Collectif « Vraiment vraiment » en 2021. La rénovation a commencé par le choix du Cabinet d'architecte en 02/2022 et l'appel d'offre puis le choix des entreprises le 05 septembre 2023 et le début des travaux 30 octobre 2023 (désamiantage). Les démolitions se sont échelonnées sur l'année 2024 avec en parallèle les travaux de couverture puis l'ensemble des lots jusqu'à ce jour. Les travaux d'aménagement intérieur et de finition sont terminés. Le mobilier est partiellement installé. Le bâtiment est présenté à la population et inauguré le 20 décembre.

L'Association pour la gestion de la Maison Archimbaud sera créée
L'accès à certains services ou activités nécessite d'être adhérent de l'association ; un abonnement annuel est proposé selon différents critères. L'adhésion permet non seulement l'accès mais aussi d'obtenir des tarifs réduits.

Un contrôle d'accès numérique permettra les réservations à distance et l'entrée dans la Maison sans clé.

Bientôt sur le site internet de la commune vous pourrez consulter le règlement et les tarifs

Dès début janvier, différentes activités seront proposées :

BUREAUX

- Location de bureau pour les entreprises individuelles, auto-entrepreneurs
- Accès à des bureaux privés, des espaces de coworking et des salles de réunion, à l'heure, à la journée ou plus longtemps.
- Et gérez le compte de votre organisation en un seul endroit, avec la génération mensuelle de rapports, les données d'utilisation et le contrôle d'accès.

COWORKING

- Un bureau dans un espace de travail partagé ou un open-space ; 5, 10 ou un nombre illimité de jours par mois

HEBERGEMENT

- Location à la nuitée ou par forfait hebdomadaire de chambres ou studio. Avec cuisine, petits déjeuners, restauration avec un prestataire.
- Draps et couettes fournis

MEDIATHEQUE

- Médiathèque du « Réseau Le Fil ». Réseau des médiathèques de la CCTDM.
- Salon de lecture, espaces d'animations
- Espace jeux, consoles de jeux à l'heure, à la journée
- Accès aux fonds de la Médiathèque Départementale et des 15 médiathèques du FIL

CUISINE

- Possibilité de louer la cuisine toute équipée et les salles meublées rattachées
- Possibilité d'occupation par un restaurateur voire un traiteur
- Un espace : « caveau dégustation » peut être utilisé
- Possibilité d'ateliers cuisine

ESPACE BIEN-ETRE

Activités encadrées :

Massages, soins, coaching sportif ...

ESPACE D'ACTIVITES COLLECTIVES

- 2^{ème} étage : 80 m² pour le yoga, la danse, ou le sport

MARCHE DE PRODUCTEURS

- Possibilités pour les producteurs d'occuper la rue ou les espaces dédiés et les transformer en une halle gourmande.
- Dates fixées dans le calendrier de la maison

PARVIS

Un espace extérieur est disponible et il est privatisable. Il offre un espace complémentaire à des activités intérieures

ATELIERS :

1 atelier est disponible pour une activité artisanale (entretien vélo par exemple)

Nous avons retenu **4 grandes fonctions** locomotives :

1. **La fonction soin**, pour la santé et le bien-être des habitants,
2. **La fonction conciergerie**, pour coordonner et programmer les activités du lieu, et créer un point d'information et de convivialité,
3. **La fonction culture & travail**, pour proposer une zone mixte de loisirs/découvertes et de concentration/travail,
4. **La fonction commerce & artisanat**, pour valoriser et dynamiser les produits et savoir-faire locaux

Pour répartir et bien articuler ces fonctions, nous avons réfléchi aux niveaux d'accessibilité des espaces en fonction des usagers concernés et des besoins d'intimité :

les espaces grand public, accessibles par tous pour des usages communs, ont été placés en rez-de-chaussée. Les usages plus intimes, dans des espaces moins accessibles, publics mais réservables, ont été placés au premier étage. Le dernier étage a été dédié à des usages privés requérant calme, avec des espaces non accessibles au public.

Nous avons également travaillé à l'optimisation des usages par espace, pour faire en sorte que chaque espace puisse accueillir de multiples usages selon les temps de la journée, de la semaine, de l'année : c'est le principe de "chronotopie" qui permet une mixité d'usages. La vie du lieu repose donc sur un principe de programmation (journalière, hebdomadaire, saisonnière) et de modularité des espaces.

La logique saisonnière et modulaire de la programmation que nous proposons dessine un lieu alliant usages pérennes et usages éphémères, qui viennent dialoguer avec la vie du territoire. L'objectif est de faire vivre ce lieu en coordination avec les partenaires locaux, afin de produire des externalités positives pour les acteurs du territoire.

Les partenariats potentiels

En plus des usagers in situ, d'**autres acteurs** sont donc concernés par les usages du futur lieu :

- **Les acteurs du tourisme, propriétaires de gîte et logements éphémères** : le lieu sera un centre d'attractivité et de curiosités pour les touristes du territoire, il pourra encourager le "coworktourisme" et le tourisme culturel,
- **Les producteurs, éleveurs, commerçants locaux** : le lieu sera une vitrine pour valoriser leurs produits et savoir-faire, et stimuler leur activité (via de la vente, des marchés éphémères, l'animation d'ateliers découverte et dégustation...),
- **Les artisans et artistes** : le lieu pourra être une zone d'exposition, d'ateliers éphémères, pour accueillir des artistes locaux ou en résidence,
- **Les professionnels du soin et du bien-être** : le lieu permettra à ces professionnels d'exercer in situ, de se rapprocher de leur clientèle, de toucher de nouveaux publics, et de faciliter l'accès au soin pour les habitants,
- **Les travailleurs indépendants** : le lieu permettra de bénéficier d'un espace convivial ; bien équipé d'organiser des séminaires, réunions clients, etc.

Un nouvel espace public



existants

> Un lieu qui capte les flux piétons

> Un lieu qui intègre le chapelet d'espaces publics



> La rue intérieure est une extension de l'espace public extérieur, et le parvis est une extension du lieu.



cuisine



Accès à la cave



Accès aux bureaux



Façade arrière accès aux ateliers et chambres à l'étage

LA BIODIVERSITE A VOLLORE-VILLE, ZOOM SUR NATURA 2000

Le territoire de la commune de Vollore-Ville est à l'interface entre la plaine de la Dore et les reliefs du Forez, ce qui lui confère une diversité de paysages et de milieux. Cette mosaïque est favorable à une biodiversité remarquable.

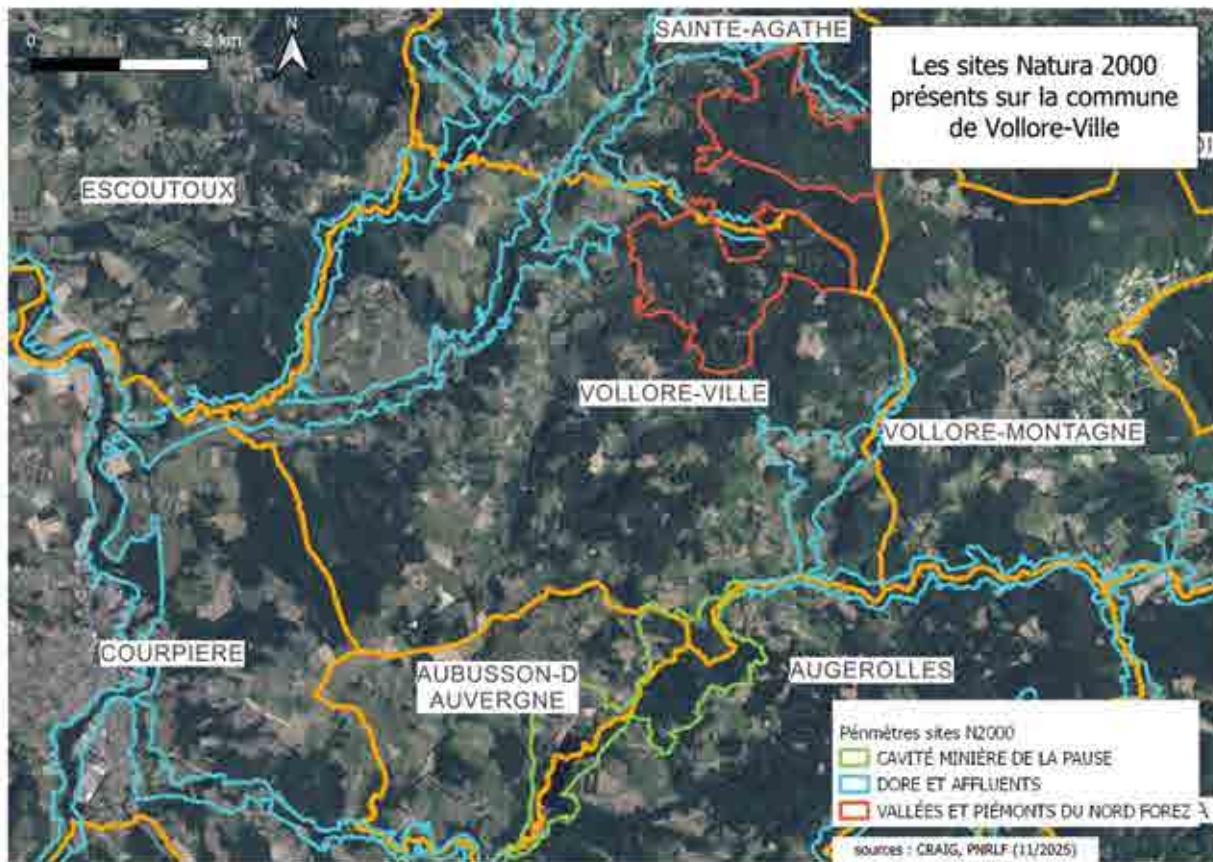
Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont l'objectif est de préserver la biodiversité tout en tenant compte des activités humaines (économiques, de loisirs...). Sa réussite repose sur la concertation et le volontariat des propriétaires et/ou usagers.

Trois sites Natura 2000 se situent sur la commune de Vollore-Ville : « Dore et Affluents », « Vallées et piémonts du nord Forez » et « Cavité minière de la Pause », animés par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le site « **Dore et Affluents** », englobe la Dore entre Ambert et Thiers, et certains de ses affluents sur la commune de Vollore-Ville comme le Couzon, le Cros ou encore les Roches. Ce périmètre permet de travailler sur la préservation des espèces « d'intérêt communautaire » dont l'écrevisse à pattes blanches, la loutre d'Europe, le castor d'Europe, les chauves-souris ou encore le petit crapaud Sonneur à ventre jaune. Un des objectifs de Natura 2000 est de préserver les habitats naturels, comme les forêts alluviales, les prairies et les zones humides. Les travaux menés par « l'équipe rivière » du Parc (recul d'arbres résineux plantés trop près des cours d'eau, maîtrise du piétinement des berges...) participent directement aux objectifs Natura 2000 : améliorer la qualité des milieux aquatiques et restaurer les habitats de ces espèces emblématiques.

Le site « **Vallées et piémonts du nord-Forez** » regroupe 3 zones qui correspondent (1) au Grün de Chignore avec la forêt domaniale et la tourbière d'Ayguebonne, (2) au communal du Roc de Sainte-Agathe, et (3) à une zone forestière de la commune d'Olmel. L'enjeu principal de ce site est la préservation des habitats naturels : les éboulis, les landes à myrtille, les zones humides et tourbières, ainsi que les forêts composées principalement de hêtres. L'animation de ce site se fait en concertation avec l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale d'Ayguebonne. La classe de CE2-CM1-CM2 de Vollore-Ville (année scolaire 2024-2025) a bénéficié d'un projet pédagogique animé par la Catiche à Ayguebonne pour découvrir toutes les richesses du site Natura 2000.

Le site « **Cavité minière de la Pause** » a été créé pour protéger une ancienne galerie minière qui sert de gîte d'hibernation à des chauves-souris dont certaines sont rares ou menacées comme le Petit Rhinolophe. Afin de préserver ces chauves-souris et leurs habitats, un territoire de 262 hectares autour de cette cavité, situé sur les communes d'Aubusson d'Auvergne, d'Augerolles et de Vollore-Ville, a été désigné « Natura 2000 ». Ainsi, le lac est inclus dans ce périmètre car il fait partie du territoire de chasse des chauves-souris.



ZOOM SUR LE PETIT RHINOLOPHE



Le Petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros*, est un mammifère de l'ordre des chiroptères (chauve-souris). C'est le plus petit des rhinolophes européens. Il mesure environ 4 cm de long et son envergure est de 19-25 cm, pour un poids de 4-9 g. Il possède un appendice nasal caractéristique en forme de fer-à-cheval et a un pelage gris-brun et plus clair sur le ventre.

Il hiberne d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales, isolé ou en groupe. Au repos et en hibernation, le petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe entièrement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac de couchage suspendu ». Espèce sédentaire, il utilise un territoire restreint correspondant à un rayon de 5 à 10 km entre ses gîtes d'été et d'hiver.

Animal nocturne, il chasse seul ou en petits groupes à proximité du gîte se déplaçant le long des murs, haies, chemins, lisières, ripisylves (forêts bordant les cours d'eau) en évitant les milieux très ouverts.

Petit Rhinolophe ©PNRLF

Depuis une cinquantaine d'années, l'espèce a connu une chute impressionnante de ses effectifs ainsi qu'une réduction nette de son aire de répartition. Le territoire du Parc

Livradois-Forez a une forte responsabilité sur la conservation de cette espèce. Chaque année, le Parc, en partenariat avec l'association Chauve-Souris Auvergne, assure le suivi hivernal des différents gîtes d'hibernation connus.

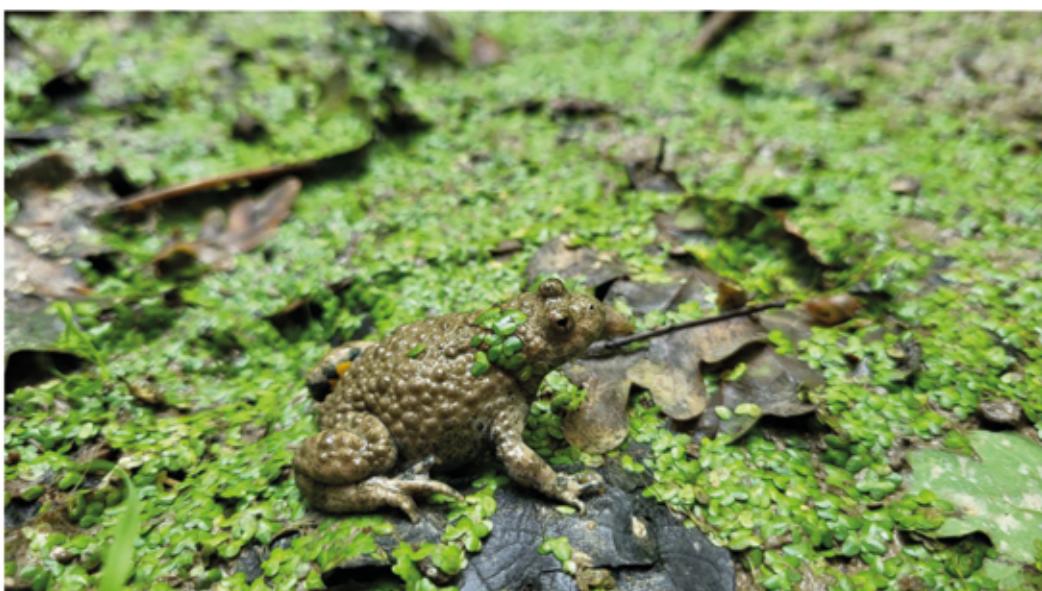
Sur la commune de Vollore-Ville, plusieurs gîtes sont concernés, dont la galerie de Fontcuberte. Cette dernière vient de faire l'objet de travaux financés par le Contrat Vert et Bleu (animé par le Parc), coordonnés par Chauve-Souris Auvergne et réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN Auvergne). Ces aménagements visent à fermer l'accès aux personnes tout en permettant les entrées et sorties des chauve-souris et ainsi éviter tout dérangement pendant l'hibernation, période particulièrement sensible pour la conservation des chauves-souris. Ce site est majeur sur notre territoire et de plus en plus de chauve-souris y hibernent (lors de la dernière prospection, une cinquantaine de petits rhinolophes ont été comptés).

Si vous connaissez des sites accueillant des chauves-souris, si vous en avez chez vous, ce sont des informations utiles pour l'amélioration des connaissances sur ces espèces fragiles. N'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional Livradois-Forez.

ZOOM SUR LE SONNEUR A VENTRE JAUNE

Le Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*, est un petit crapaud de 3 à 5 centimètres, facilement reconnaissable à la coloration jaune marbrée de noir de sa face ventrale, contrastant fortement avec sa face dorsale grisâtre, ainsi qu'à ses pupilles en forme de cœur. En déclin en France, celui-ci est présent sur certains secteurs du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Petit, au chant très discret, il est possible de rencontrer cet amphibien en milieu bocager, en lisière de forêt mais aussi sur les chemins forestiers. Il fréquente des biotopes aquatiques de nature variée avec peu de végétation, aussi bien anthropiques que naturels : mares, ornières, fossés, anciennes carrières inondées... Le sonneur à ventre jaune est une espèce dite « pionnière » car ce petit crapaud est capable de coloniser rapidement un site avec peu d'effectifs et adapte sa reproduction en fonction des conditions (météo et types de milieux). Dès sa sortie de l'hibernation au début du printemps, il recherche des points d'eau ensoleillés et peu profonds pour se reproduire. Ces habitats aquatiques sont nécessaires à sa reproduction, sa ponte, au développement de ses larves et à son alimentation.



Cette espèce est très présente sur la commune de Vollore-Ville, dans les sites Natura 2000 mais également en dehors, et en particulier dans le bois de la Plaine. Entre les mois de mars et juin, l'espèce est particulièrement vulnérable car présente dans les ornières des pistes ouvertes à la circulation. Sonneur à ventre jaune ©Maëlle PEREZ, PNRLF

ZOOM SUR LES HETRAIES

La forêt occupe 60 % de la surface de Volla-Ville. Près des trois quarts sont composés de peuplements soit mixtes (feuillus et conifères) soit strictement feuillus. Les hêtraies pures, quant à elles, représentent seulement 5 % des forêts (source des données : BDForêt, 2018).

La « hêtraie atlantique acidiphile à houx » est un habitat d'intérêt communautaire présent sur la commune dans les sites Natura 2000 « Vallées et piémonts du nord Forez » (autour du Grün de Chignore) et « Dore et affluents », dans les vallées encaissées des affluents de la Dore.

La strate arborescente est dominée par le hêtre, éventuellement associé aux chênes, au bouleau verruqueux et à certains résineux. En sous-bois, le houx et le noisetier sont également présents lorsque l'habitat s'exprime pleinement. En effet, le houx a été très largement supprimé afin de faciliter l'entretien et l'exploitation des forêts. Or, dans les hêtraies, souvent assez sombres et monotones, le houx apporte une stratification supplémentaire du sous-bois (arbuste ou petit arbre persistant). Il fructifie en plein hiver, au moment où l'offre alimentaire est faible (comme le lierre) et ses baies sont consommées par divers oiseaux (grives, merles...) et parfois par les renards et les martres.

Certaines forêts sont plus âgées dans quelques secteurs du Bois Redon et dans certaines parcelles de la forêt domaniale, en particulier autour des éboulis et du Grün de Chignore. Plusieurs menaces pèsent sur cet habitat devenu rare, en particulier la transformation des hêtraies en peuplement résineux (en particulier douglas et épicéas), l'élimination systématique du houx et plus globalement, une simplification de la structure forestière.

Plusieurs actions et modes de gestion sont préconisés en site Natura 2000 afin d'adapter les peuplements et de contribuer à la restauration de ces habitats et écosystèmes complexes. Gestion forestière et biodiversité vont de pair : une gestion adaptée favorise la qualité écologique des milieux, qui en retour renforce la robustesse, la résilience et la pérennité des peuplements.



Hêtraie à Chignore ©Jean-Claude CORBEL, PNRLF



Vue depuis la Pierre de l'Homme en direction de l'Ouest, Vollore-Ville au second plan

©Thibaut Delsinne

Liens utiles :

[Sites Natura 2000 - Parc naturel régional Livradois-Forez](#)

[Accueil | Biodiv'Livradois-Forez - Parc naturel régional Livradois-Forez](#)

Contact :

Coline PEIGNELIN, Parc naturel régional Livradois-Forez

04 73 95 57 57 ou c.peignelin@parc-livradois-forez.org

<http://www.parc-livradois-forez.org/Natura-2000>

Les nouvelles des associations.

L.A.V.A.C.H.E. 2025, une année charnière.

L'année 2025 marque un tournant important pour L.A.V.A.C.H.E., l'Association Volloroise des Artisans, Commerçants, Hébergeurs et Entrepreneurs. Au printemps, un nouveau bureau a été élu, avec la volonté affirmée d'insuffler une dynamique renouvelée et de renforcer le rôle de l'association dans la vie économique de notre commune.

Cette année a vu encore une nouvelle édition du **Printemps de LAVACHE**, un moment convivial dédié à la mise en valeur des savoir-faire locaux. L'association a également été fortement mobilisée sur les **quatre Vendredis de Vollore**, en assurant la buvette et les repas. Une organisation exigeante, mais essentielle pour la vie du village et pour constituer une cagnotte permettant de financer des actions futures.

Mais 2025 restera surtout l'année où L.A.V.A.C.H.E. a commencé à se transformer en véritable réseau d'entrepreneurs. Une initiative nouvelle a vu le jour : les **rendez-vous mensuels d'entrepreneurs**, organisés chaque premier vendredi du mois. Le premier s'est tenu le **7 novembre**, au bar de la Fontaine, réunissant plusieurs professionnels désireux d'échanger, de partager leurs expériences et de créer des synergies locales, le deuxième le **5 décembre** au camping. L'année se terminera comme traditionnellement avec l'organisation d'une belle manifestation "L.A.V.A.C.H.E. illumine les fêtes", pour le plaisir de tous mais surtout celui des enfants. L.A.V.A.C.H.E. aborde ainsi 2026 avec une ambition claire : soutenir les entrepreneurs, encourager les projets et renforcer l'attractivité économique de Vollore. Une dynamique qui ne demande qu'à grandir.



Comité des fêtes - remerciements.



Après toutes ces manifestations en 2025 : moules frites, rallye photos, vide-greniers, fête patronale, soirée châtaignes, repas des seniors, le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui participent à ces évènements, en tant que « visiteurs participants », ce qui nous encourage beaucoup, et tous les bénévoles qui sont toujours présents afin de faire de ces journées de bons moments de convivialité.

Merci à tous pour avoir fait de la fête patronale un week-end cher à tous les Vollorois dans une ambiance très festive. L'année s'est terminée avec le repas des seniors autour d'un banquet concocté par Aimé Pocris et sa brigade. Merci à lui pour toutes ces années (40 environ) où il a régale bon nombre de papilles. Bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

Batterie fanfare Saint Maurice.

La Batterie Fanfare Saint-Maurice s'est réunie le 23 novembre dernier pour effectuer son assemblée générale. L'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et de fêter dignement l'implication de cinq de nos musiciens au sein de la société. En effet : Alain, Christophe et Roland signent 50 ans d'engagement tandis que Camille et Hélène affichent leurs 40 ans.

Une année riche, entre répétitions, défilés et aubades, entre sonneries et organisation de repas. Une année ponctuée par les travaux de mise aux normes de la salle Saint-Maurice qui sera prête d'ici le printemps et dans laquelle nous serons heureux de vous accueillir pour toutes occasions. Nous remercions à nouveau l'ensemble de nos membres, les Volloroises et Vollorois pour leur soutien. Nous vous donnons rendez-vous fin janvier à Pont-du-Château lors du Concert d'hiver de l'Indépendante et lors de notre traditionnel repas Pieds de cochons le 12 avril 2026. Nous vous souhaitons une très belle fin d'année musicale.



=> contact : alasaintmaurice@free.fr photos : N. Messina – S. Vachon – P. Chevaléries – BF Saint-Maurice

Des nouvelles de l'association des parents d'élèves.

Grâce à vous tous, fidèles clients de l'APE, nous avons pu renouveler nos rendez-vous de l'année et offrir 2654€ à l'école l'an dernier afin de financer du matériel pédagogique et des sorties scolaires.



Cette nouvelle rentrée a débuté avec notre participation à la fête patronale de la Saint-Maurice, en collaboration avec le comité des fêtes, l'APE a organisé deux chasses au trésor sur la thématique des années Yéyé, suivies d'un goûter et d'un moment convivial autour de jeux en bois. Le lendemain, des enfants de l'école ont participé au défilé et de nombreuses crêpes ont été vendues afin de trouver un peu de force pour le karaoké géant organisé par le comité des fêtes (une très chouette idée d'ailleurs !).

Vous avez aussi été très nombreux à braver le temps capricieux de fin novembre pour venir

manger les traditionnelles huîtres de l'APE à l'occasion de la Foire Saint-André, édition 2025. Et cette année nous avons eu une petite pensée pour les enfants en leur proposant des maquillages, des crêpes et un atelier pour créer leur couronne de Noël.

La vente de sapins a aussi été un grand succès grâce à votre fidélité. Nous vous remercions car l'APE fonctionne certes grâce aux parents qui se transforment en pâtissiers, artistes peintres, animateurs, serveurs ou ouvreurs d'huîtres le temps d'une journée, mais surtout grâce aux Vollerlois qui répondent toujours présents.

Nous vous donnons d'ailleurs rendez-vous en juin pour la deuxième édition de notre « Vide ta chambre », brocante de jouets et articles de puériculture accompagnée de douceurs et de bonne humeur !

L'APE vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous dit à l'année prochaine. Le nouveau bureau de l'APE (un grand merci à Cécilia pour les années passées en tant que vice-présidente et toutes nos félicitations aux nouvelles recrues : Pauline, Anne-So et Mathieu).



Vollorando, l'association qui marche.

Au mois de juin nous avons organisé notre manifestation annuelle "La marche de Chignore". Malgré une météo incertaine et un gros orage en fin de matinée sur le Grün, nous avons accueilli 140 marcheurs. On ne va pas se mentir, nous espérions un peu plus d'inscrits. On peut saluer l'implication de tous les "bénévoles randonneurs" qui grâce à leur sérieux, leur bonne humeur et leur disponibilité ont réussi à faire de cette journée un moment sportif et convivial que beaucoup de randonneurs sont prêts à revivre l'année prochaine.

Mais comment organise-t-on une telle manifestation ?

L'idée au départ était de proposer plusieurs circuits, variés avec un dénivelé conséquent (1000m sur les 25km), empruntant les sentiers magnifiques que propose le Grün de Chignore, l'occasion pour les participants de découvrir ou redécouvrir la splendeur de notre région. Quelques mois avant, nous définissons la date, le lieu et les horaires de notre manifestation. Nous choisissons les différents circuits que nous allons proposer aux marcheurs d'un jour. Le secrétariat s'occupe d'envoyer à la préfecture et aux communes traversées des demandes d'autorisation, des affiches et flyers, des feuilles de route pour les randonneurs et l'inscription au calendrier annuel départemental des randonnées.



Ensuite il nous faut penser aux ressources matérielles et humaines pour cet événement. Nous avons la chance de pouvoir compter, chaque année, sur une bonne trentaine de bénévoles. Une réunion suffira pour que chacun prenne connaissance des tâches et des horaires pour une bonne organisation de la marche de Chignore. Les 3 jours qui précèdent, une demi-douzaine d'adhérents sillonnent les chemins du Grün pour baliser 40km.

Enfin le grand jour est arrivé. À 7h les premiers bénévoles arrivent pour préparer les cafés et les gâteaux qui sont offerts aux amis marcheurs après qu'ils se sont inscrits à la table correspondant au kilométrage choisi. Pendant ce temps, les responsables des ravitaillements,

chargent les voitures de denrées alimentaires et rejoignent leur emplacement stratégique où les marcheurs s'arrêteront pour prendre une collation méritée dans une ambiance très conviviale. Et enfin au retour des randonneurs à l'espace Chignore, après l'effort le réconfort. Le buffet à l'arrivée est très important. Il est concocté et servi par les bénévoles et il permet d'échanger avec les marcheurs et d'être à leur écoute pour savoir s'ils sont satisfaits de leur journée. Après notre événement, c'est le moment de l'évaluation de la réussite et des retombées de notre manifestation. Si le bilan financier est toujours satisfaisant mais sans plus, rien n'est plus gratifiant que les retours unanimes des participants toujours très positifs.

Les amis du vieux Vollore.

Créée en juin 1980, notre association Les Amis du Vieux Vollore a fêté cette année ses 45 ans ² d'existence. Depuis sa création, notre objectif reste le même : proposer des moments conviviaux, des rencontres chaleureuses et des sorties ouvertes à tous. Nous organisons une manifestation tous les deux mois, dans des restaurants, en extérieur ou encore à la salle polyvalente. Nous proposons également des sorties et voyages, et nous recherchons d'autres associations intéressées pour se joindre à nous lors de futurs déplacements. Si vous souhaitez adhérer, rien de plus simple : la cotisation est de 12 € par an et par personne. Il vous suffit d'adresser un e-mail à Antony, notre secrétaire, à l'adresse ci-dessous en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone). => contact : lesamisduvieuxvollore@gmail.com

En retour, vous recevrez le calendrier des festivités de l'année en cours. Vous pourrez alors participer à la manifestation de votre choix et, si l'ambiance vous plaît, nous procéderons ensemble au règlement de l'adhésion (en espèces ou par chèque). Suivez-nous également sur notre page Facebook.

Rejoignez-nous et venez partager de beaux moments avec Les Amis du Vieux Vollore !

LE SENTIER DES ARTS



La 2^{ème} édition **Sentiers des Arts** revient les 16 et 17 mai 2026 dans le bourg de Vollore Ville.
Ce sera l'occasion de découvrir une trentaine d'artistes et d'artisans d'art.
50 % de ces professionnels, exposant chez l'habitant, ont été renouvelés pour le plaisir des visiteurs.

NOEL A CHOSSIERE

Comme chaque année, le village de Chossière se retrouvera le 19 décembre autour d'un feu de bois, dans la cabane place des noyers, pour fêter tous ensemble l'esprit de Noël avec des soupes, du vin chaud et d'autres friandises.

Les Chossiérois vous souhaitent à tous un bon Noël



La chronique Sportive : interview de Claire Floret.

Propos recueillis le 24 novembre 2025 / photo crédit : Sophie GATEAU.

Bulletin : Bonjour Claire, les Vollorois ont découvert récemment des groupes de cyclistes femmes sur leur route, il semblerait que c'est à ton initiative ; peux-tu nous en dire plus ?

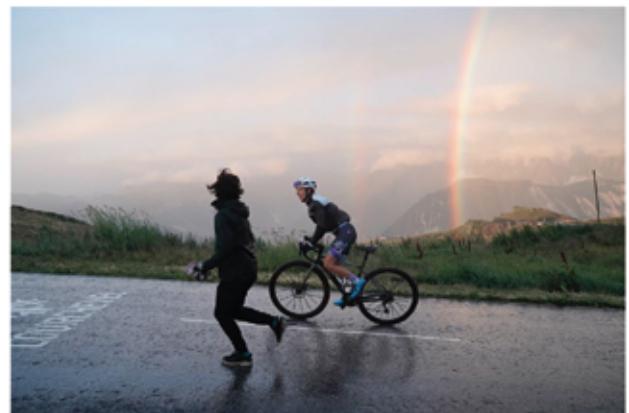
Claire : En effet, on peut dire que c'est une initiative que nous avons lancée il y a deux ans. Des stages pour cyclistes femmes, absolument non mixtes. Ils ont lieu en avril et mai, nous accueillons jusqu'à 12 cyclistes par session, qui vont parcourir environ 500 km en une semaine. Il faut dire que le terrain s'y prête bien, les routes sont belles, juste ce qu'il faut de dénivelé avec des paysages superbes et les stagiaires ont la chance de dormir dans notre gîte sur la place de l'église, elles adorent le lieu.

Le vélo et toi, c'est donc une longue histoire ?

J'ai toujours aimé le vélo, mais je me suis lancé vraiment à 24 ans. Pendant 14 ans, j'ai fait de la compétition au niveau national. Mais on peut dire que le vélo est devenu mon activité professionnelle avec plusieurs organisations.

Peux-tu nous parler des autres organisations ?

Avec l'association "Donnons des elles au vélo" nous organisons depuis plusieurs années, l'étape J-1 du tour des hommes. Il s'agit de faire le même itinéraire que le tour de France, mais la veille. Ainsi, nous sommes passées en 2020 près de Vollore-Ville. Et je crois que ce n'est pas mentir que dire que c'est cette initiative qui a fortement aidé à l'existence d'un tour féminin. D'ailleurs, j'ai été très heureuse de voir que celui-ci est passé à côté de Vollore-Ville cette année, empruntant la route qui mène des 4 vents à Aubusson-d'Auvergne.



Je ressens dans tes propos que tu te sens volloroise, n'est-ce pas ?

Tout à fait, je me sens volloroise de cœur. Même si je suis née et que j'ai grandi au Pays basque, même si j'ai exercé mon métier de professeur d'EPS en région parisienne, je me sens volloroise. La maison que j'occupe est une maison familiale et mon fils est la cinquième génération qui occupe ce lieu. Ce projet de gîte m'a permis de retrouver mes racines et a permis à cette maison de rester ouverte et vivante après le déménagement de ma grand-mère.

Du coup, peux-tu nous dire quelques mots sur le gîte ?

Avec 12 couchages, ce gîte est ouvert à tous (sauf en avril et mai où il est réservé aux stagiaires cyclistes). C'est une location en gestion libre. Il est très proche des commerces, vue sur la place, mais aussi très belle vue sur le Chignore à l'arrière. Un excellent moyen pour permettre à un groupe de découvrir Vollore-Ville.

2026

QUAND	OU	QUI	QUOI
JANVIER			
Vendredi 16	Espace Chignore	Vollorando	Assemblée Générale
Samedi 24	Espace Chignore	Comité des Fêtes	Assemblée Générale
Samedi 31	Espace Chignore	Amis Vieux Vollore	Assemblée Générale
FEVRIER			
Samedi 07	Espace Chignore	Pétanque	Réunion
Samedi 14	Espace Chignore	Soirée Privée	Mariage
Dimanche 22	Espace Chignore	Comité des Fêtes	Repas
Mardi 24	Espace Chignore	Concerts de Vollore	Assemblée Générale
Vendredi 27	Espace Chignore	Vollore Arts et Culture	Assemblée Générale
MARS			
Samedi 07	Espace Chignore	Comité des Fêtes	Bannière
Samedi 07	Mairie	Association pêche	Assemblée Générale
Samedi 14	Eglise	Concerts de Vollore	Concert des enfants
Dimanche 15	Espace Chignore	Mairie	Elections
Samedi	Etang Buradoux	Association Pêche	Ouverture 9 h
Dimanche 22	Espace Chignore	Mairie	Elections
Samedi 29	Salle Saint Maurice	Chasse	Repas
AVRIL			
Samedi 11	Espace Chignore	Soirée Privée	
Dimanche 12	Salle Saint Maurice	Batterie Fanfare	Repas Pieds de cochon
	Eglise	Avec Vollore	Concert Chœur de l'Oise
Vendredi 24	Mairie	Avec Vollore	Assemblée Générale
MAI			
Vendredi 01	Terrain Pétanque	Pétanque	Concours ouvert aux licenciés
Samedi 02	Etang Buradoux	Pêche	Lâcher Truites 8 h
Dimanche 3	Espace Chignore	Soirée Privée	
Samedi 16	Espace Chignore Eglise	Vollore-Arts et Culture	Sentier des arts
Dimanche 17	Espace Chignore Eglise	Vollore-Arts et Culture	Sentier des arts
Dimanche 31	Place de l'Eglise	L.a.v.a.c.h.e	Fête du Printemps
JUIN			
Samedi 13	Etang Buradoux	Association Pêche	Concours de Pêche
Dimanche 14	Espace Chignore	Vollorando	Marche de Chignore
Dimanche 14	Place de la Mission	A.P.E	Vide Ta Chambre
Mardi 23	Espace Chignore	Ecole de Vollore Ville	Spectacle fin d'année
Vendredi 19	Place de l'Eglise	Batterie Fanfare + La Craquante	Fête de la Musique
Dimanche 28	Terrain Pétanque	Pétanque	Concours ouvert aux licenciés.

QUAND	OU	QUI	QUOI
JUILLET			
Lundi 13	Halle ou Espace Chignore	Amicale des Pompiers	Bal
Mardi 14	Eglise + Château Place Eglise	Concerts de Vollore + Mairie	Concerts Repas
Lundi 20	Espace Chignore	Avec Vollore	Causerie
Vendredi 24	Place de l'Eglise	Mairie L.a.v.a.c.h.e	Concert + Repas
Lundi 27	Espace Chignore	Avec Vollore	Causerie
Vendredi 31	Place de l'Eglise	L.a.v.a.c.h.e.+ Mairie	Concert + Repas
AOUT			
Lundi 03	Espace Chignore	Avec Vollore	Causerie
Vendredi 07	Place de l'Eglise	La v.a.c.h.e + Mairie	Concert + Repas
Samedi 08	Bourg	Comité des fêtes	Vide-grenier
Vendredi 14	Place de l'Eglise	L.a.v.a.c.h.e. + Mairie	Concert + Repas
Lundi 17	Espace Chignore	Avec Vollore	Causerie
SEPTEMBRE			
Vendredi 04	Place de l'Eglise	Mairie	Fête des Associations
Dimanche 13			Ouverture de la chasse
Samedi 26	Halle + Espace Chignore	Comité des Fêtes Amicale des Pompiers	Fête patronale + Bal
Dimanche 27	« «	La Pétanque	Tripes
OCTOBRE			
Samedi 10	Etang des Buradoux	Association Pêche	Lacher de truites _
Vendredi 9 et Samedi 10			Passage Trail
Dimanche 11	Château	Avec Vollore	Concert L. Martin
Dimanche 18	Salle Saint Maurice	Batterie Fanfare	Repas
Vendredi 30	Espace Chignore	Comité des Fêts	Soirée Chataignes
NOVEMBRE			
Dimanche 08	Espace Chignore	Comité des fêtes	Repas des Anciens
Samedi 14	Eglise	Concerts de Vollore Batterie Fanfare	Concert Garde Républicaine
Dimanche 15	Etang des Buradoux	Pêche	Fermeture de la pêche
Dimanche 22	Salle Saint Maurice	Batterie Fanfare	Assemblée Générale
Dimanche 29	Espace Chignore	Mairie AEP	Foire St ANDRE
DECEMBRE			
Samedi 05	Espace Chignore	Amis Vieux Vollore	Repas
Vendredi 11	Place de l'Eglise	La V.A.C.H.E.	Noël
Samedi 12	Espace Chignore	Amicale Pompiers	Ste Barbe

État civil .

ETAT CIVIL du 18 MAI 2024 au 3 DECEMBRE 2025

DECES

CROHAS Robert décédé le 19 juillet 2025

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

INHUMATIONS

CHABANET née TURIN Monique décédée le 2 juin 2025

⇒ Inhumation le 6 juin 2025

SOYER Jean Paul décédé le 03 janvier 2025

⇒ Inhumation urne le 20 septembre 2025

CHEVALERIAS née DUMOUSSET Pierrette décédée le 30 novembre 2025

⇒ Inhumation le 9 décembre 2025

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles

Numéros d'urgence

112	Numéro d'appel d'urgence européen
15	SAMU
17	Police secours
18	Sapeurs-Pompiers

Connaitre la pharmacie
de garde :
3915

Enfants maltraités 119
Disparition d'un enfant 116 000

Centre hospitalier de Thiers 04 73 53 10 00
Centre anti poison 04 73 75 17 51
Médecin, Dr Collard 04 73 53 72 94
Ambulance Lamouroux 04 73 53 56 52